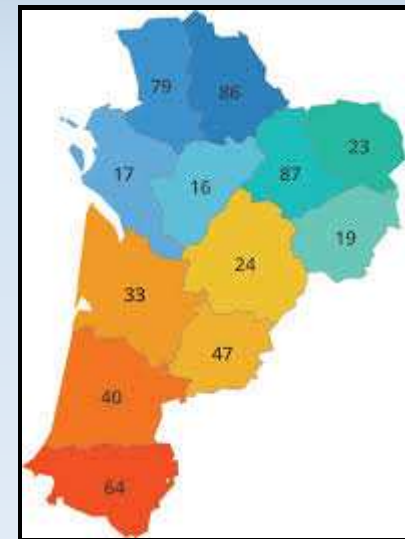




CNDS 2018 – Part territoriale Région Nouvelle-Aquitaine



Mars 2018



Cadre national: Echancier

- ❑ **18 janvier 2018** : Conseil d'Administration – présentation de la lettre d'orientation au Directeur Général, adoption de la répartition de la part territoriale ainsi que des directives 2018 portant sur les crédits déconcentrés.
- ❑ **29 janvier 2018** : Note N° 2018-DG-01, Objet: présentation et orientations des subventions du plan héritage § société.
- ❑ **2 février 2018** : Envoi aux DR-D-JSCS de la note de service n° 2018-DEFIDEC-01 relative à la répartition et orientations des subventions de la part territoriale du CNDS pour l'année 2018.



Cadre national: Directives 2018 - Priorités

Quatre priorités fortes et exclusives et les actions de formation s'y rapportant.

- >> Soutenir la **professionnalisation** du mouvement sportif
- >> Corriger les **inégalités d'accès** à la pratique sportive [publics éloignés du sport / territoires prioritaires urbains ou ruraux]
- >> Promouvoir le « **sport santé** » sous toutes ses formes
- >> Renforcer les actions en matière de **lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement** dans le sport



Directives 2018 - Orientations stratégiques

- >> **Changer la logique** du soutien financier de l'Etat, passer d'une logique de demandes de subvention à une logique d'appels à projets sur des priorités fortes.
- >> **Communiquer d'une façon ciblée** sur ces priorités.
- >> Confirmer (cf. note nationale) «**l'instruction régionalisée, sans référence aux parts départementales**».
- >> « S'appuyer sur les **têtes de réseau**, constituées du mouvement sportif **régional** (ligues et comités régionaux) qui auront pour missions de définir des plans de développement territorialisés et permettront de faciliter l'identification des clubs porteurs de projets qui bénéficieront des crédits du CNDS ».



Cadre régional: Echancier

8 février	Formation compte association pour les têtes de réseau régionales + CDOS	Former à l'outil
Mardi 20 mars	1 ^{ère} réunion de la CT du CNDS	Lancer la campagne 2018, présenter les enveloppes financières et les procédures
Mardi 20 mars, Maison régionale des sports, Talence / 18h00-20h30	Ligues / CR et CTR	Informier le mouvement sportif des orientations régionales et des procédures 2018
Fin Mars-Début avril	Réunions informations au mouvement sportif départemental	Organiser les réunions dans les départements pour les CD et clubs
<u>Lundi 16 avril (inclus)</u>	Retour des dossiers CNDS, avec les demandes emplois, AAPSSBE et J'apprends à nager.	NB les dossiers apprentissage seront pris au fil de l'eau jusqu'au vendredi 27 juillet. Demande étudiée à la CT attributive de fin septembre.
Mai	Instruction et concertation Services de l'Etat en charge du sport – CTS - mouvement sportif + ARS pour SSBE	
Dernière semaine de juin	2 ^{ème} CT du CNDS	Proposer affectations financières pour l'ensemble des structures + l'emploi, le dispositif j'apprends à nager et le SSBE.
Fin septembre	3 ^{me} CT du CNDS	Proposer les affectations financières pour l'apprentissage. Voir le reliquat de l'emploi - Présenter le bilan de la campagne 2018
27 octobre	Services instructeurs de l'Etat – Régional et départementaux	Date limite pour la réception au CNDS des courriers comprenant les états de paiement et les pièces jointes afférentes conventions, RIB...



Directives 2018- Contexte régional

>> Enveloppe de **9 174 175€**, soit une baisse de 22,28% (- 2 630 366€).

>> Le **stock emploi doit être maintenu** ce qui correspond à une cible de 151 créations emploi en Nouvelle-Aquitaine.

>> Un volume d'emploi en cours au niveau départemental important: 242 200 € dont les deux **ESQ handicap**, ainsi que l'**emploi citoyen du sport** financés sur **PT sans abondement du national**.



Directives 2018 - Orientations financières

	2018	2017	Ecart
ENVELOPPE TERRITORIALE	9 174 175€	11 804 541€	-22,28%
Engagement emplois dt apprentissage	2 963 333€	2 907 969 €	1,90%
Emploi (151 créations à 12 000 €)	1 812 000 €	1 555 100 €	16,52%
Apprentissage (54 créations à 3 000€)	162 000 €	130 123 €	24,50%
Appel à projets « Sport, Santé, Bien-être »	150 000 €	148 489 €	1,02%
J'apprends à nager	132 544 €	328 762 €	-59,68%
TOTAL	5 219 877 €	5 070 443 €	2,95%
Orientations financières	3 954 298 €	6 691 019 €	-40,90%

IMPACT

soit **57%**
enveloppe
engagée
**dont 54% sur
emploi**

Donc 3 954 298 € pour les autres actions éligibles



Directives 2018- Actions éligibles

5 APPELS A PROJETS en région Nouvelle-Aquitaine

- >> Soutien à la professionnalisation: Emploi sportif et apprentissage
- >> Réduction des **inégalités d'accès** à la pratique sportive [publics éloignés du sport / territoires prioritaires urbains ou ruraux]
- >> Promotion du « **sport santé** » sous toutes ses formes
- >> Promotion des valeurs du sport et de **lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement** dans le sport
- >> Dispositif « **J'apprends à nager** »

Comités départementaux = maximum de 5 fiches action.

Clubs ou section de clubs omnisport = maximum de 3 actions.

Hors emploi et apprentissage



Directives 2018- Actions éligibles

Territoires cibles et publics éloignés de la pratique

→ **Les territoires carencés** : QPV / ZRR / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / contrat de ruralité

3 critères d'éligibilité (non cumulatifs) :

- l'équipement principal utilisé par la structure est implanté,
- ou le siège social de la structure est situé,
- ou les actions développées par la structure touchent un public majoritairement

Pour en savoir plus sur les territoires carencés, liste sur site internet DRDJSCS NA

→ **Les publics:** public féminin, public en situation de handicap, public socialement défavorisés, jeunes, ...)



Objectif I - Professionnalisation

Création d'emploi CNDS 1ère année – Demande pluriannuelle – Aide sur 3 ans - Conventionnée

Public: éducateurs sportifs, agent développement

Conditions: action demandée dans le dossier CNDS avec objectif de pérennisation à l'issue de l'aide + fiche instruction DDCS.

Contrat: CDI + application CCNS, temps complet, partiel (26h)

Montant annuel: 12 000 € pendant 3 ans / 9 000 € pour temps partiel

Aide à la consolidation des emplois CNDS une fois l'aide échu

Soutien exceptionnel conventionné sur deux ou trois ans (évaluation) : 5 000 € à 12 000 €

Poursuite des emplois en cours

Les emplois CNDS conventionnés antérieurement seront soutenus selon les engagements pris par les deux parties. **Pas de demande dans le compte association, mais pièces justificatives à retourner (cf. mail DDCS)**

Projet d'emploi: entretien impératif avec Chrystelle HAÏSSAGUERRE



Objectif I - Professionnalisation

Aide à l'apprentissage – Demande ANNUELLE

Club, comité départemental, comité régional/ligue

Une aide pourra être apportée aux employeurs de jeunes en contrat d'apprentissage dans le champ sportif et dans les conditions suivantes :

- L'association doit être éligible au CNDS,
- La subvention attribuée est pour 2 ans maximum (pas de conventionnement)
- La formation associée doit conduire à un diplôme d'encadrement sportif éligible à l'apprentissage et figurant au code du sport,
- La subvention calculée (après aides de droit commun) devra tendre vers un coût résiduel de 300€ par mois à la charge de l'employeur,
- La subvention est plafonnée à 5 000€ par an,
- L'aide se limite aux associations qui ne seraient financièrement pas en mesure de recruter sans cette subvention.



SOUTIEN A LA FORMATION EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU CNDS (ACTION TRANSVERSALE)

Aide pour les comités départementaux, les ligues ou comités régionaux , CROS et CDOS qui coordonnent toutes les **actions de formation** et ce en lien avec les **3 objectifs exclusifs** du CNDS.

L'appui aux formations « généralistes » (comptabilité, gestion...) ne relève pas de cette priorité. Les formations professionnelles sont également non finançables et passent par l'OPCA, UNIFORMATION.



Objectif II – Réduction des inégalités

- Public en situation de précarité sociale - Public en situation de handicap (priorité label et -handiguide - Jeunes filles et femmes	Clubs	Comités départementaux	
Développement d'une offre d'activités physiques et sportives de qualité adaptée aux publics en situation de précarité sociale, handicap, jeunes et femmes en QPV et ZRR	X	X	
Ecole de sport encadrée par un cadre qualifié, activité sportive régulière (à minima hebdomadaire) en QPV et ZRR – Portage CD pour toute action de mutualisation ou en l'absence d'une structure locale en QPV et ZRR	X	X	
Stages perfectionnement de jeunes sportifs		X	
Action de formation pour éducateurs, juges, arbitres en lien avec l'objectif du CNDS : réduction des inégalités		X	

Actions priorisées: actions pérennes (pas d'évènementiel), multi-partenariale.



Objectif III – PROMOTION des VALEURS du SPORT.....

Type d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Action de sensibilisation, de prévention, d'information et de formations fédérales (pour les professionnels le financement passe par l'OPCA, UNIFORMATION) - Réalisation d'enquête, d'étude préalable à la création d'un observatoire / cellule de veille départementale. <p><i>Exclusivement au niveau régional: réalisation d'outils de communication, plaquette</i></p>
Partenariats	Priorisation des actions multi-partenariale
Conditions de recevabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux du contexte : objectifs du projet, opportunité, bien fondé du projet - Indicateurs d'évaluation <p>Pour les actions portées par comités départementaux: l'action doit s'inscrire dans le projet de développement territorialisé régional.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Données sur les bénéficiaires : public cible / public atteint - Nombre d'heures d'intervention - Identité des intervenants - Partenaires - Rendu de l'enquête - Article de presse
Restrictions et préconisations	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'évènementiel - Obligation de partenariat - Apport de fonds propres



Objectif IV – J'APPRENDS A NAGER

Clubs, comité départemental, comité régional/ligue, collectivités	
Durée de l'action	Action hors temps scolaire
Type d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Actions portant prioritairement sur les enfants en 6e ne sachant pas nager et résidant prioritairement dans les zones carencées (QPV ou ZRR). Les enfants de 6-10 ans peuvent également en bénéficier. - Actions portant sur l'apprentissage de la natation pour les personnes en situation de handicap
Partenariats	Favoriser l'offre de stages co-organisés : associations sportives, collectivités locales, les missions locales, maisons de quartier, MJC, centres sociaux...
Conditions de recevabilité	<ul style="list-style-type: none"> - 15 enfants maximum par stage - Possibilité de moduler les séances de 30 minutes à 1h en fonction du niveau, de l'âge et de la condition physique des enfants - Stages encadrés par du personnel qualifié - Stages gratuits pour les enfants - La capacité à savoir nager devra être validée par la réussite du test du Sauv'Nage, validé par le CIAA (ou d'aisance aquatique dans le cas exceptionnel du faible niveau initial des bénéficiaires)
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires/ nb de licences JAN délivrées - Nombre de Sauv'Nage délivrés à l'issue du stage/nb d'inscrits - Nombre de tests d'aisance aquatique
Restrictions et préconisations	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas inciter à des financements multiples sur un même territoire - Gratuité du stage



Objectif V – PROMOTION DU SPORT, SANTE, BIEN-ÊTRE

1/ Actions éligibles

- Dispositif ou programme fédéral sport santé structuré et co-construit du niveau régional au niveau départemental et local
- Actions de formation exclusivement qualifiantes issues de dispositifs fédéraux
- Actions de sensibilisation basée sur un parcours pédagogique répondant aux objectifs du plan régional dans le cadre notamment du dispositif de Prescription d'Activité Physique Sportive (PRAPS) (Cf. site internet DRDJSCS)
- Les manifestations organisées au titre de l'opération « Sentez Vous Sport » peuvent bénéficier d'un soutien du CNDS.

2/ Appel à projets Sport, Santé, Bien-Etre en partenariat avec l'ARS et le conseil régional.

APPEL à PROJET SPORT SANTE BIEN ETRE 2018

- Dispositif de soutien aux initiatives locales innovantes intégrant le plan régional sport santé bien-être N.A
- Partenariat technique et financier entre la DRDJSCS via le CNDS, l'ARS, et la Région Nouvelle-Aquitaine

APPEL à PROJET SPORT SANTE BIEN ETRE 2018

LES OBJECTIFS

L'état de santé, le handicap, l'âge, le niveau socio - économique, l'accès géographique à l'offre ne doivent plus être des freins à la pratique d'activités physiques régulière, adaptée à ses capacités, sécurisée et progressive.

- **préserver son capital santé** : lutter contre la sédentarité, promouvoir les APS et permettre la pratique à un public inactif non atteint de pathologie
- **mieux vivre une pathologie chronique** : dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients
- **mieux vieillir** : en préservant l'autonomie et limitant les risques de dépendance

APPEL à PROJET SPORT SANTE BIEN ETRE 2018

Les critères de sélection

- Réponse à un besoin de territoire
- Public visé
- Encadrement qualifié
- Ancrage territorial et démarche partenariale
- Durée, pérennité
- Evaluation



APPEL à PROJET SPORT SANTE BIEN ETRE 2018

Les critères d'inéligibilité (1/2)

- ❑ Administratif
- ❑ Contenu
 - ❑ Actions ne répondant pas aux objectifs et/ou critères de sélection de l'appel à projets
 - ❑ Déclinaison pure et simple des objectifs et programmes fédéraux
 - ❑ Projet non justifié par un état des lieux (***expression de besoins, etc.***)
 - ❑ Projet non réaliste (***technique, logistique, financier ...***)
 - ❑ Manifestation ponctuelle (***type journée, exposition, colloque, événements sportifs...***)

APPEL à PROJET SPORT SANTE BIEN ETRE 2018

Les critères d'inéligibilité (2/2)

□ Contenu

- Action de promotion d'un organisme ou d'une structure
- Action de formation
- Enquête, étude et/ou diagnostic
- Consultations individuelles de santé ou prise en charge de frais de santé
- Conception d'outils ou de supports pédagogiques existants par ailleurs
- Conception d'outils de promotion et de communication
- Actions relevant exclusivement de la création de poste
- Demandes d'investissements (matériel amortissable)
- Fonctionnement de la structure

APPEL à PROJET SPORT SANTE BIEN ETRE 2018

Modalités de fonctionnement

- ❑ **Date limite de dépôt des dossiers : 16 avril 2018 minuit**
- ❑ **Dépôt OBLIGATOIRE de deux éléments :**
 - **Un dossier de demande de subvention via « Compte Asso » entre le 20 mars et le 16 avril 2018**



- **Une fiche « annexe à la fiche 3.1. » à télécharger sur <http://nouvelle-aquitaine.drdjscs.gouv.fr> rubrique appel à projets à remplir et à adresser à: DRDJSCS-NA-SPORTSANTE@drjscs.gouv.fr en même temps que le dépôt du dossier.**



Cadre réglementaire

Maintien du seuil d'aide financière pour un bénéficiaire

1 500 €

seuil abaissé à 1 000 € pour les structures dont le siège social se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / contrat de ruralité



La simplification des procédures

Dépôt des dossiers sur « le compte asso »

<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>



- **Obligation** pour tous
- Guide procédure « compte asso » en lien sur site DRDJSCSNA
- **N°fiche Pyrénées-Atlantiques : 170**
- **!! Attention !! Omnisport: 1 seul compte**

En cas de problème, vous pouvez solliciter l'assistance au sein de votre compte asso (bouton en haut à droite).



Les directives, les procédures, vos contacts

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

DR-D-JSCS Nouvelle-Aquitaine

Rechercher Rechercher NEWSLETTER

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE SPORTS COHESION SOCIALE FORMATIONS, CERTIFICATIONS OBSERVATION, EVALUATION, (...) PLANS

Site internet:

<http://nouvelle-aquitaine.drdjscs.gouv.fr/>

Rubrique SPORTS

→ **CNDS**



MINISTÈRE
DES SPORTS

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT



Coordonnées DDCS 64

Céline EYGUN

CNDS / Sport handicap

05 47 41 33 47

celine.eygun@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Chrystelle HAÏSSAGUERRE

CNDS / Emploi / Sport santé

05 47 41 33 49

chrystelle.haissaguerre@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Echanges

